

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité -Travail – Progrès



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
BP : 628 Niamey – Niger

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
TECHNOLOGIQUE

*Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation
Technologique*

Appel à projets FARSIT 2024

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique (MES/R/IT) lance un appel à projets dans le cadre du FARSIT, un **Fonds compétitif** dont les modalités de gestion sont fixées par Décret N° 2024 –323/P/CNSP/MES/R/IT du 14 mai 2024.

Période de dépôt des projets : **du 09/08/2024 au 30/09/2024 à 18h**

Transmission des projets aux rapporteurs par le président du comité de sélection : **04/10/2024**

Période de présentation (PPT) par les porteurs des projets devant le comité de sélection : **du 21/10/2024 au 25/10/2024**

Les propositions sont à envoyer à **info.farsit@gmail.com** ou à déposer sous format papier au bureau d'ordre du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique.

I. Thématiques de recherche concernées

Le présent appel à propositions s'appuie sur les résultats de l'atelier national d'identification des besoins en recherche tenu du 23 au 25 juillet 2024 à Dosso. Son champ d'application est conçu pour générer des propositions portant sur les thèmes prioritaires identifiés dans les quatre pôles thématiques retenus.

Pôle thématique 1 : Souveraineté et systèmes alimentaires résilients

Parmi les enjeux clés, les thèmes suivants pourront faire l'objet de propositions de recherche :

- Méthodes écologiques de fertilisation
- Gestion intégrée des bio-agresseurs
- Evaluation des services écosystémiques et de l'économie verte dans les systèmes de production
- Développement de cultures fourragères
- Approche intégrative pour l'intensification des productions agricoles

Pôle thématique 2 : Environnement et énergie

Parmi les enjeux clés, les thèmes suivants pourront faire l'objet de propositions de recherche :

- Exploitation durable des produits forestiers non ligneux
- Cartographie des zones culturelles à fortes occurrences pathogènes
- Gestion durable des cuvettes oasiennes et insulaires
- Production durable de l'énergie à partir de l'uranium, gaz naturel et pétrole
- Inventaire et valorisation du patrimoine géologique du Niger
- Evaluation des ressources en eau

Pôle thématique 3 : Société et culture

Parmi les enjeux clés, les thèmes suivants pourront faire l'objet de propositions de recherche :

- Facteurs de vulnérabilité (exclusion, mendicité, inégalité sociale)
- Disponibilité et prise en compte des données probantes
- Transparence, Corruption, Imputabilité, efficacité de l'administration publique
- Protection et valorisation du patrimoine matériel et immatériel national
- Exploitation des valeurs culturelles

Pôle thématique 4 : Santé

Parmi les enjeux clés, les thèmes suivants pourront faire l'objet de propositions de recherche :

- Paludisme
- Tuberculose
- VIH et hépatites virales
- Arboviroses
- Méningites bactériennes
- Infections respiratoires aiguës
- Maladies non transmissibles

- Médecine et Pharmacopée traditionnelles
- Télémédecine et Imagerie médicale

II. Règles applicables à l'appel

La zone cible de cet appel correspond à l'ensemble du territoire du Niger. L'appel est ouvert aux enseignants chercheurs et chercheurs des Universités et autres institutions de recherche du Niger. L'équipe de recherche doit comporter au moins un doctorant. Le dépôt de plusieurs dossiers de demande par une même équipe de recherche n'est pas autorisé. Un même chercheur ne peut pas participer à plusieurs demandes en même temps. Le non-respect de ces règles constitue un motif d'irrecevabilité des demandes concernées.

III. Constitution du dossier

La liste constitutive des dossiers de demande est indiquée ci-dessous. L'ensemble de ces pièces doivent être regroupées dans un fichier unique sous format PDF.

- Une fiche de demande dûment remplie précisant le titre du projet, l'identité du porteur et son institution de rattachement, l'identification des structures partenaires associées au projet, la zone d'intervention, les pôle et thème de recherche ciblés ;
- Un résumé du projet ;
- Une présentation générale du projet : justification et contexte, état de connaissance sur le sujet, objectifs, résultats attendus, méthodologie et plan de travail, publics cibles et bénéficiaires, plan d'exploitation et diffusion des résultats acquis, chronogramme d'activités, fiche financière ;
- Les CV des membres de l'équipe de recherche ;
- Une lettre de soutien de l'institution de rattachement ou du responsable hiérarchique du porteur du projet.

IV. Modalités du financement des projets

La durée des projets ne doit pas excéder 3 ans. Le montant maximum par projet est de trente millions (30 000 000) francs CFA. Ce financement est destiné à l'achat des équipements acquis neufs, les frais de missions de terrain, l'achat de petits matériels, les analyses de laboratoire, l'acquisition de données, la prise en charge des étudiants.

Selon le cas, le financement sera versé en une tranche unique ou en plusieurs tranches sous réserve d'une évaluation positive des rapports d'étape et des pièces justificatives.

La décision de financement fera l'objet d'une convention entre la DGRIT et l'institution du porteur du projet.

Le Ministre

Professeur MAMADOU Saidou

